



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2026

Date de convocation : 09/07/2026

Date d'affichage : 09/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Maire.

Etaient présents : Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Alain NOEL, Martine BUISSON, Alain DEHAIS, Priscille CLEMENT, Gilles BIMONT, Fabrice LANGEVIN, Fanie EVRARD, Yann TROTEL, Romain OSVALT, Gilles LECLERC, Dominique DARBON

Etaient Absents : Pascal CAILLY a donné pouvoir à Ronald SAHUT
Candice BILLIER a donné pouvoir à Fanie EVRARD
Anne-Marie ARTUR a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Florence COSSARD
Stéphanie LEVILLAIN

Mr Alain NOEL a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	14
Pouvoirs	3
Votants	17

OBJET :

**ADRESSAGE : ATTRIBUTION DE NOMS DE RUES /
VOIRIE COMMUNALE**

Par délibération du 22 juillet 2024, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres élus qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Monsieur le Maire propose de créer 2 noms de rues communales aujourd'hui inexistantes, à savoir :

- La Rue des Genêts, qui desservira l'ensemble de la Résidence Emmanuelle (immeubles et maisons)
- La Rue des Mûriers qui desservira l'ensemble de la Résidence des Eglantiers.

Ainsi que des noms de rues et impasses pour l'ensemble de la Zone Industrielle Louis Delaporte, en remplacement des noms de voies actuels :

- La voie B deviendra la Rue Patrice Gault
- La voie C : Rue Corentin Ansquer
- La voie D : Rue Michel Herbelin
- La voie E : Rue Michel Lemoine
- L'impasse Roger Hinfray desservira les entreprises Fiat, Dalkia....
- L'impasse Antonio Calderin desservira les entreprises Electric Motor, Usinage Dieppois, Port de Dieppe...
- La voie F : Rues Franck Amelin et Eric Docquier
- La route principale RD154E prendra quant à elle le nom de la Route de Dieppe.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits ci-dessus énumérées.
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations ci-dessus énumérées.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,
P. LEGOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20260720-78-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026
Publication : 27/07/2026